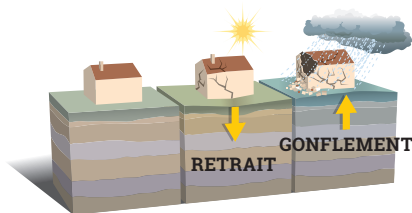


Retrait gonflement des argiles

Le sous-sol du département du Nord est très argileux. Les argiles ont la particularité de changer de volume selon leur degré d'humidité, comme le fait une éponge. Ils se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de « retrait ») et gonflent au retour des pluies lorsqu'ils sont de nouveau hydratés (phénomène de « gonflement »). Les variations du sol sont lentes mais elles peuvent atteindre une amplitude assez importante et endommager les bâtiments localisés sur ces terrains.



Bon à savoir...

Le **phénomène de retrait-gonflement** des argiles engendre chaque année des dégâts importants, **indemnifiables au titre des catastrophes naturelles**. Les maisons individuelles sont les bâtiments les plus concernés par ce risque.

Une grande partie des dommages liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux **peut être évitée**, moyennant la mise en œuvre de dispositions préventives simples et peu coûteuses (cf. www.prim.net).

Accident lié au retrait gonflement des argiles : **évit**ez les risques !



Respecter les consignes générales et... ces consignes spécifiques



- Dès les premiers signes de fissures sur un bâtiment, informer les autorités
- Faire évaluer les dégâts par une entreprise agréée
- S'éloigner du bâtiment et/ou du terrain affecté
- Couper l'électricité et le gaz
- **Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé**



Plus d'infos...

<https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/recommandations-et-reglementations-0>